

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 10 décembre 2019

n°002

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD

POUVOIRS (8) : 1. J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN
2. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à M. LAVRARD
3. JC. GAILLARD donne pouvoir à J. MELQUIOND
4. A. LAURENDEAU donne pouvoir à L. RABUSSIÉ
5. G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
6. M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT
7. E. FARHAT donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
8. G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement
Vote du budget primitif de l'exercice 2020**

Lors de sa séance du 7 novembre 2019, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2020.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 soumis à votre adoption. La note de présentation, ci-jointe, expose les principaux éléments de ce budget.

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2019,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 10 décembre 2019****n°002****page 2/2**

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le **budget principal**, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	35 653 300 €	38 553 300 €	12 378 000 €	9 478 000 €
Opérations d'ordre	3 300 000 €	400 000 €	500 000 €	3 400 000 €
TOTAL	38 953 300 €	38 953 300 €	12 878 000 €	12 878 000 €

Le budget annexe **Parcs de stationnement** pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	314 000 €	406 000 €	214 000 €	122 000 €
Opérations d'ordre	162 000 €	70 000 €	75 000 €	167 000 €
TOTAL	476 000 €	476 000 €	289 000 €	289 000 €

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 9 (K. WEINLAND + 1 pouvoir, F. MERY, S. LANSARI CAPRAZ, C. PAILLIER, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, L. BRARD, E. AUDEBERT)

Pour ampliation.

Pour le maire et par délégation.

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

